

LETTRE AUX PARLEMENTAIRES

Mesdames, Messieurs les Parlementaires,

Nous représentons les Juristes d'entreprise. Avec 20.000 professionnels répartis sur tout le territoire, nous sommes les acteurs du droit au sein de l'entreprise, et les premiers interlocuteurs des opérationnels et des directions des entreprises. Notre mission principale - au service de l'intérêt général - est de garantir le respect de la règle de droit. Pour cela, nous rédigeons au quotidien des avis juridiques.

Actuellement, à défaut d'être protégés par des règles de confidentialité, nos avis juridiques peuvent être exploités contre nos entreprises. Cette situation est totalement paradoxale. Elle l'est d'autant plus aujourd'hui, que le législateur national comme européen nous demande de mettre en œuvre avec célérité des programmes de conformité exigeant une plus grande présence du droit dans l'entreprise.

En raison de ces considérations, de nombreux pays ont confidentialisé les avis des juristes d'entreprises. La France est l'un des derniers grands pays, dans l'Union européenne et au sein de l'OCDE, à ne pas avoir engagé cette réforme. Une exception française extrêmement préjudiciable dans un contexte de rivalité économique exacerbée. Elle expose dangereusement nos entreprises aux effets extraterritoriaux de certaines législations étrangères, qui sont instrumentalisées à des fins de guerre économique. Les exemples de sanctions retentissantes sont nombreux en la matière.

À défaut d'un sursaut du Législateur, le risque est de plus en plus grand d'assister à la délocalisation de nombreuses directions juridiques, mettant à terme en péril plusieurs milliers d'emplois à haute valeur ajoutée en France au bénéfice de nos partenaires européens. Près d'une dizaine de rapports ont tiré la sonnette d'alarme depuis 20 ans, sans qu'aucune décision n'ait jamais été prise.

Le projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de la Justice est actuellement en discussion au Parlement. Le Sénat, conscient de ces enjeux, a voté un amendement pour **confidentialiser les avis des juristes d'entreprise**. Les rapporteurs du texte à l'Assemblée ont souhaité le préciser, avec le soutien renouvelé du Ministre de la justice. **Un amendement doit à nouveau être discuté en séance publique courant juillet.**

Nous soutenons pleinement cette démarche. Elle va dans le sens du renforcement de l'efficacité de la loi, de la souveraineté économique, de la défense de nos entreprises, de la compétitivité et du rayonnement du droit français. La confidentialité des avis garantira la liberté de réflexion et d'expression des juristes. C'est un moteur indispensable à une analyse juridique exigeante et rigoureuse. Elle permettra - contrairement à certaines idées fausses - de mieux lutter contre la fraude, et contre toute forme d'infractions dans l'entreprise au bénéfice de tous.

L'amendement proposé est équilibré. Il prévoit une définition précise de l'avis juridique avec une obligation d'identification préalable. Un magistrat pourra toujours ordonner la levée de la confidentialité en cas de contestation par les autorités d'enquête, et des exceptions importantes sont prévues pour les matières fiscales et pénales. Il n'aura aucunement pour effet d'entraver les enquêtes des autorités.

Restreindre la réforme aux seuls litiges civils et commerciaux n'aurait aucun sens. L'objectif principal ne serait pas atteint, laissant la France et ses entreprises dans une situation de concurrence asymétrique. Nos principaux partenaires européens protègent les avis juridiques vis-à-vis de leurs autorités administratives sans que cela n'empêche le recueil matériel des preuves ni le succès des enquêtes.

Le droit est un outil stratégique. C'est un puissant facteur de compétitivité, d'attractivité et de souveraineté pour notre pays. La confidentialité des avis des juristes d'entreprise contribuera à améliorer la prévention de la fraude, et valorisera la place du droit dans nos entreprises. Elle aura nécessairement un effet vertueux.

Nous demeurons, Mesdames, Messieurs les Parlementaires, à votre entière disposition pour répondre au besoin à vos interrogations sur ce sujet, et vous prions de bien vouloir recevoir notre très haute considération.



ANJB

Association Nationale
des Juristes de Banque

